

Le Recteur de l'Académie  
Chancelier des Universités

A

**Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'Établissements publics et privés sous contrat**

**S/C de Madame et Messieurs les Inspecteurs  
d'académie, directeurs des services  
départementaux de l'Education Nationale**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles  
publiques et privées sous contrat**

**S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Education Nationale**

Versailles, le 13 octobre 2015

**Rectorat**  
3, boulevard  
de Lesseps  
78017  
Versailles  
Cedex

**Délégation  
Académique aux  
Relations  
Européennes,  
Internationales et à la  
Coopération  
DAREIC**

Dossier suivi par  
Chantal  
CHABBAL  
Tél.  
01 30 83 44 16  
Tcp.  
01 30 83 50 77  
Mél  
Chantal.chabbal  
@ac-versailles.fr

**Objet : Echanges pédagogiques d'élèves avec l'Allemagne  
Demande de subvention OFAJ pour l'année civile 2016 - Nouvelle procédure**

J'ai le plaisir de vous informer que dans un souci de simplification des procédures administratives et de gestion entre l'OFAJ et l'académie de Versailles, L'OFAJ a mis en place une plate-forme permettant la saisie en ligne des demandes de subvention pour les rencontres au domicile du partenaire.

L'ouverture de cette application est effective à compter de ce jour, néanmoins elle pourra encore subir quelques améliorations. Vous pourrez vous y rendre en cliquant sur le lien ci-après :

<https://echanges-scolaires.ofaj.org/login>

Un tutoriel est mis à votre disposition pour vous assister dans la marche à suivre :

[https://prezi.com/d5ssu0x01kzq/debut\\_wie-stelle-ich-einen-antrag/?utm\\_campaign=share&utm\\_medium=copy](https://prezi.com/d5ssu0x01kzq/debut_wie-stelle-ich-einen-antrag/?utm_campaign=share&utm_medium=copy)



Pour cette année de transition, il vous est demandé de bien vouloir joindre aux documents que vous devrez impérativement retourner à la DAREIC (cf. consignes tutoriel) le plan de financement 2016 ci-joint.

**La date butoir pour la prise en compte des inscriptions sur la plateforme est fixée par la DAREIC au :**

2/2

**11 décembre 2015**

Vous pourrez constater qu'après cette date, il vous sera encore possible de vous inscrire mais votre demande sera alors mise en liste d'attente et considérée comme non prioritaire.

La DAREIC reste à votre disposition pour toute précision complémentaire et pour vous assister dans vos démarches.

Lazare PAUPERT

Délégué Académique aux Relations

Européennes, Internationales et à la Coopération